Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260924-2026_76-DE

Conseil municipal du Jeudi 24 septembre 2026

DÉLIBERATION

CM 2026-076 Budget principal – Décision modificative n°1

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 24 septembre, à 19 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Olivier YVEN, 2e adjoint ; Marion FAIVRE, 3e adjointe ; Gilbert QUENTEL, 4e adjoint ; Isabelle NEDELEC, 5e adjoint ; Mickaël PLUSQUELLEC, 6e adjoint ; Bénédicte ROLLET, 7e adjointe ; David THOMAS, 8e adjoint.

Mmes et MM. Serge GUENNEGUES ; Claudie FERELLOC ; Nathalie PONCEL ; Jean-Jacques CADALEN ; Luc MOUSTER ; Loïc FORGEAIS ; Stéphanie BLANCHARD ; Laurent KERANGUEVEN ; Dorothée GUILLOU ; Marion BALLANGER ; Timothée PAPIN ; Gwénaël KERJEAN ; Adeline SEYLER ; Aurore COURTES ; Bernard BOLLORE ; Véronique GUITTARD ; Anne-Sophie MORVAN ; Arthur LASNE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Isabelle SAOUZANET, Directrice Générale des Services ;

ABSENTS EXCUSÉS :

Sylvie DANIEL qui a donné procuration de vote à	Olivier YVEN
Emmanuelle LIBERT qui a donné procuration de vote à	Gilbert QUENTEL
Patrick COADOU qui a donné procuration de vote à	Gwénaël KERJEAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent KERANGUEVEN

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 18 septembre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice.....	29
Présents.....	26
Votants.....	29

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260924-2026_76-DE

CM 2026-076 Budget principal – Décision modificative n°1

Monsieur Olivier YVEN donne lecture de la délibération :

Lors de la séance du 30 avril 2026, le Conseil municipal a adopté le Budget Primitif pour un montant total en dépenses et en recettes de 12 296 587,21 € au titre du seul budget principal.

Une modification du budget principal doit intervenir afin de prendre en compte des ajustements de crédits en dépenses et en recettes, en section d'investissement.

Tous mouvements budgétaires confondus, cette décision modificative n°1 va porter l'inscription des crédits à un total de 12 316 587,21 € en dépenses et en recettes.

Les mouvements de crédits du budget principal sont détaillés ci-après :

Section d'investissement :

La présente décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 20 000,00 €.

Après décision modificative, le total de la section d'investissement s'élève à 4 712 687,21 €.

Les dépenses d'investissement sont proposées en augmentation de 20 000,00 € :

- **Dépenses d'équipement non affectées à une opération : + 20 000,00 €**

Article 2313 –Constructions (en cours) : + 20 000,00 €

Les recettes d'investissement sont proposées en augmentation de 20 000,00 € :

- **Chapitre 13 – Subventions d'investissement : + 20 000,00 €**

Article 1313 – Subventions d'investissement transférables Département : + 20 000,00 €

Synthèse de la décision modificative n°1 :

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260924-2026_76-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	**Montants**
2313- Constructions (en cours)	20 000,00 €
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS *(Hors opérations)*	**20 000,00 €**
TOTAL DEPENSES REELLES	20 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES	**20 000,00 €**
Recettes	**Montants**
1313- Subventions d'investissement transférables - Département	20 000,00 €
CHAPITRE 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Hors 138) (*Hors opérations)*	**20 000,00 €**
TOTAL RECETTES REELLES	20 000,00 €
TOTAL DES RECETTES	**20 000,00 €**

* * *

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission **« Affaires générales – Finances – Ressources humaines – Développement économique »** du jeudi 17 septembre 2026.

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour (« Guilers dynamique » et « Pour Guilers, une énergie nouvelle ») et 4 abstentions (groupe « Ensemble pour Guilers ») :

- **Approuve** la décision modificative n°1 au budget principal 2026 tel que mentionné ci-dessus,

- **Prend acte** que cette décision modificative porte la section d'investissement à 4 712 687,21 €, et que le budget principal 2026, toutes sections confondues, se porte donc à 12 316 587,21 € en dépenses et en recettes,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer toutes pièces à intervenir.

* * *

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le maire,
Matthieu SEITE

Le secrétaire de séance,
Laurent KERANGUEVEN